ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

délocalisations

Question écrite n° 2731

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité concernant les résultats trimestriels du groupe Unilever, annoncés le 2 août 2007, qui atteignent des niveaux records et qui sont le résultat du travail de tous les salariés. Il dénonce les conséquences des délocalisations fiscales qui financent en partie voire totalement ces restructurations donc les licenciements. Depuis 2002, il a mis en garde le Gouvernement et le Parlement européen contre ces pratiques scandaleuses. La demande d'enquête parlementaire « moisit » toujours sur le bureau du nouveau président de l'Assemblée nationale. Ces groupes, Univeler et Colgate Palmolive, réalisent des bénéfices vertigineux, à deux chiffres pour certains, et ne laissent que des licenciements sociaux à gérer : 4 400 chez Colgate, 3 000 chez Henkel, 20 000 chez Univeler, Procter, Reekitt... Le nombre des emplois en France dans la profession a baissé de plus de 50 % en moins de 10 ans alors que les bénéfices se sont envolés et que la rémunération des dividendes nous donne le vertige. Les syndicats et les salariés sont scandalisés car l'annonce des licenciements a été faite sans honte dans la foulée des résultats trimestriels et avant l'annonce du départ du PDG. Avec tous les responsables du groupe « détergents et cosmétiques », nous ne pouvons accepter une telle situation, l'intégration des instances représentatives du personnel dans la Supply Chain qui ne considère que l'Homme comme un coût ; La preuve... ! Il estime que le Gouvernement ne peut rester les bras ballants contre de telles pratiques. Il lui demande quelle mesure il compte prendre pour faire respecter l'emploi, les salariés, les organisations syndicales contre les conséquences désastreuses de délocalisation fiscale.

Données clés

Auteur : M. Maxime Gremetz
Circonscription : Somme (1re circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2731
Rubrique : Entreprises
Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité
Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5270
Question retirée le : 24 mai 2011 (Fin de mandat)